

2016_CT2_118

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Attribution d'une subvention à l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) pour l'appui de la démarche Agenda 21 auprès des communes du territoire - Approbation d'une convention

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUËIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à ALBERT Guy – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MENFI Jeannot donne pouvoir à TALASSINOS Luc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à TAULAN Francis – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Arnaud MERCIER donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

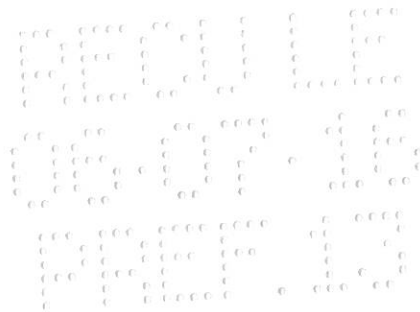
**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets /
Environnement**

■ Séance du 23 juin 2016

06_1_01

■ Attribution d'une subvention à l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) pour l'appui de la démarche Agenda 21 auprès des communes du territoire - Approbation d'une convention

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Environnement, développement durable, agriculture et forêt

■ Séance du 30 juin 2016



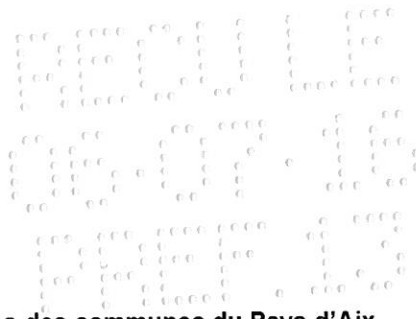
■ Attribution d'une subvention à l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) pour l'appui de la démarche Agenda 21 auprès des communes du territoire - Approbation d'une convention

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis 6 ans, le partenariat entre la Communauté du Pays d'Aix et l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) permet aux communes du territoire de bénéficier de retours d'expérience, d'outils et d'avis techniques pour les aider dans leurs choix et dans le portage de leur démarche de développement durable type Agenda 21. Ainsi, l'ARPE a accompagné 16 communes jusqu'à présent dans leur démarche de développement durable.

Il faut noter que l'appui de l'ARPE a contribué au fait que 7 communes et la Communauté du Pays d'Aix ont obtenu la reconnaissance nationale pour leur démarche d'Agenda 21. Cette distinction positionne le territoire du Pays d'Aix parmi les territoires les plus dynamiques dans le cadre de cette politique de développement durable.

Il est proposé de poursuivre cette politique territoriale sur l'année 2016 autour des axes de travail suivants :



1/ Appuis spécifiques auprès des communes du Pays d'Aix

État d'avancement des communes dans le cadre des Agendas 21 :

	AGENDA 21 RECONNU AU PLAN NATIONAL	AGENDA 21 EN COURS DE CONSTRUCTION	AGENDA 21 EN PROJET
BOUC BEL AIR	X		
COUDOUX			X
FUVEAU	X		
GREASQUE		X	
JOQUES		X	
LA ROQUE D'ANTHERON		X	
LES PENNES MIRABEAU	X		
MEYRARGUES	X		
PERTUIS		X	
ROUSSET		X	
SIMIANE COLLONGUE	X		
VENELLES	X		
VITROLLES	X		

1.1 Appuis aux autres collectivités lauréates engagées

L'ARPE propose de continuer l'accompagnement de démarche globale de développement durable.

4 communes bénéficieront, en 2016, de l'accompagnement de l'ARPE pour leur Agenda 21 :

- Rousset ; appui au lancement et suivi
- Jouques et Gréasque : aide à l'élaboration de la stratégie et définition du plan d'actions
- Coudoux : appui au lancement de la démarche et suivi.

Le dispositif d'appui comprend :

- Aide au cadrage de la démarche : étapes à suivre, calendrier, articulation avec les démarches PLU et SCOT, Villes lauréates Agir et les Plans Climat Énergie

Territoriaux, aide à la construction du cahier des charges pour le recrutement du bureau d'études et participation à la sélection des offres ou aide au recrutement d'un chargé de mission

- Intervention lors de réunions de sensibilisation ou de réunions publiques (élus, techniciens, grand public) sur l'Agenda 21
- Aide méthodologique pour la réalisation du diagnostic territorial de Développement Durable
- Conseils sur la démarche et les choix d'animation de la concertation
- Aide à la mise en place du suivi du plan d'action et à l'évaluation
- Préparation à la Reconnaissance nationale « Agenda 21 local France »
- Action de sensibilisation au Développement Durable.

1.2 Appuis des communes dans la mise en œuvre d'actions pilotes « durables »

L'ARPE accompagne à la demande les communes sur 2 thèmes :

- Zéro pesticide en partenariat avec la SABA (Syndicat intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc)
- Achats durables.

Afin de mieux accompagner la mise en place d'actions pilotes, l'ARPE réalisera une enquête auprès de l'ensemble des communes pour connaître les actions « durables » sur lesquelles elles sont déjà engagées ou sur lesquelles, elles souhaiteraient s'engager : zéro pesticide, restauration collective zéro gaspillage, 100% produits locaux, énergies renouvelables, économie d'énergie, achats de produits écolabellisés, éco-quartier, éco-manifestation, commerces engagés, marché engagé.....

2/ Démarches intercommunales, animations de réseau

→ Bilan et évaluation des Agendas 21 existants

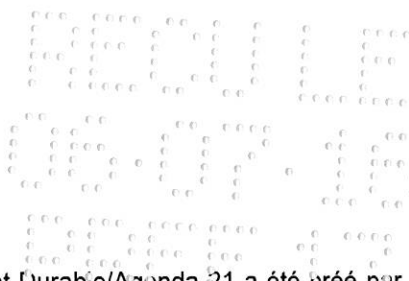
L'ARPE a réalisé une enquête en 2015 sur l'avancement des démarches et les actions phares. Elle propose de réaliser une **synthèse de ces entretiens**. L'ARPE propose de réaliser une enquête en 2016 pour mettre à jour ces informations.

Par ailleurs, elle propose d'appuyer les communes engagées du Pays d'Aix dans la définition et le renseignement de 30 indicateurs de développement durable afin de les aider dans la valorisation de leurs actions.

Elle organisera :

- une réunion sur l'évaluation dans le cadre du réseau Développement Durable Pays d'Aix
- une réunion de présentation du logiciel – 25 mars 2016

→ Aide à l'animation du réseau des correspondants (élus, techniciens) de l'Agenda 21



Un réseau des référents Développement Durable/Agenda 21 a été créé par la Communauté du Pays d'Aix pour lequel l'ARPE propose d'apporter son appui et son expertise. Il est proposé de poursuivre l'organisation de réunions d'échanges à raison de 3 à 4 par an.

En 2016, il est proposé de travailler sur différents thèmes : suivi et valorisation des démarches DD, aménagement (écoquartier, zones d'activités), urbanisme (TVTB, ...). D'autres sujets pourront être traités à la demande des communes.

→ **Organisation d'un forum ou d'une visite pour les élus**

L'idée est de favoriser les échanges d'expériences lors d'une après-midi ou une soirée entre élus sur les thèmes qui les intéressent. L'objectif est d'inciter les élus à engager des actions sur des thèmes précis (espaces verts, restauration collective...) et d'évoquer l'intérêt d'une démarche globale.

→ **Réflexion sur les différents outils de mobilisation et d'incitation du grand public aux éco-gestes**

L'ARPE propose de réaliser une première veille sur les actions réussies de mobilisation et d'incitation (nudges) de la population aux éco-gestes. Cette veille permettra d'enrichir la réflexion sur les différentes actions à mettre en place sur le territoire et/ou dans les communes.

3 / Budget prévisionnel

Pour l'ensemble de ces missions, il est proposé de reconduire le partenariat avec l'ARPE pour l'année 2016. La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est sollicitée à hauteur de **25.000 €**. Une convention de partenariat est jointe à ce rapport.

Agence Régionale Pour l'Environnement et l'écodéveloppement

BUDGET PREVISIONNEL 2016

CHARGES		PRODUITS	
Charges personnel mission (90 jours mission)	25.766,73 €	ARPE	19.574,55 €
Frais généraux (électricité, location, téléphone, impression...)	7.143,86 €		
Frais de gestion	7.479,59 €	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	25.000,00 €
Location de voiture	2.184,37 €		
Frais d'organisation d'une journée (location salle ou bus, repas pour 50 personnes...)	2.000,00 €		
TOTAL	44.574,55 €	TOTAL	44 574,55 €



Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1611-4 ;
- la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de Métropole portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis de la Commission Environnement, développement durable, agriculture et forêt de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 21 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Le versement d'une subvention de 25.000 € à l'Agence Régionale Pour l'Environnement au titre de l'année 2016 pour son appui aux communes et au Territoire du Pays d'Aix est approuvée.

Article 2 :

Les termes de la convention ci-jointe entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'ARPE sont approuvés.

Article 3 :

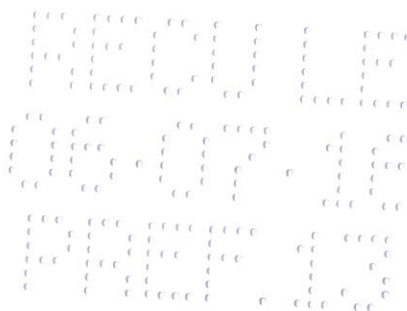
Monsieur le Président ou son représentant sont autorisés à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Article 4 :

La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Primitif 2016 de la Métropole Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Stratégie Environnementale, Plan Climat,
Prévention des Risques

Alexandre GALLESE



**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**

CONVENTION de PARTENARIAT

**Entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix
et l'Agence Régionale Pour l'Environnement PACA**

Entre,

.....

agissant au nom et pour le compte de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dûment habilité aux présentes en vertu de la délibération n°.....du Bureau de Métropole du....., appelée ci-après « MAMP »

D'une part,

et

Madame Mireille BENEDETTI, Présidente,

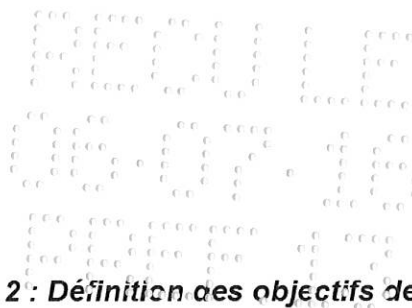
Agissant au nom et pour le compte l'Agence Régionale Pour l'Environnement dont le siège est situé au Parc de la Duranne - 240 rue Léon Foucault - BP 432.000 - 13591 AIX EN PROVENCE cedex 3 ci après désigné par les termes : ARPE

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Attribution de la subvention

La présente convention a pour objectif de définir les caractéristiques de l'opération, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée à l'ARPE.



Article 2 : Définition des objectifs de la convention

La Communauté du Pays d'Aix a développé depuis plusieurs années des politiques environnementales et de développement durable : Charte vers un Développement Durable, Plan Climat, Plan de Déplacement Urbain, Programme Local de l'Habitat....

Dans ce cadre, elle a souhaité aider les communes de son territoire à développer leur politique locale en matière de développement durable afin qu'elles puissent notamment s'appuyer sur les orientations développées au niveau de l'agglomération dans les différentes politiques structurantes.

Dans le cadre de sa mission d'appui aux territoires dans leur politique de développement durable, l'ARPE propose de mettre en place un dispositif spécifique d'appui aux communes du Pays d'Aix dans l'élaboration de démarches type Agenda 21.

Grâce à cet appui, les communes et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence Conseil de territoire n° 2 bénéficieront d'une cellule consultative et d'un centre de ressources pour mener à bien leur démarche de développement durable de type Agenda 21.

Depuis 2009, 16 communes du Pays d'Aix ont pu être aidées dans le cadre de ce dispositif.

En 2016, l'ARPE souhaite poursuivre le travail afin d'appuyer les acteurs à monter en compétences et à s'articuler pour la mise en œuvre d'un projet global de territoire intégrant les principes du développement durable.

Caractéristiques du dispositif

1.1 Appuis aux autres collectivités lauréates engagées

L'ARPE propose de continuer l'accompagnement de démarche globale de développement durable.

4 communes bénéficieront en 2016 de l'accompagnement de l'ARPE pour leur agenda 21 :

- Rousset ; appui au lancement et suivi
- Jouques et Gréasque : aide à l'élaboration de la stratégie et définition du plan d'actions
- Coudoux : appui au lancement de la démarche et suivi

Le dispositif d'appui comprend :

- Aide au cadrage de la démarche : étapes à suivre, calendrier, articulation avec les démarches PLU et SCOT, Villes lauréates Agir et les plans Climat Energie Territoriaux, aide à la construction du cahier des charges pour le recrutement du bureau d'études et participation à la sélection des offres ou aide au recrutement d'un chargé de mission
- Intervention lors de réunions de sensibilisation ou de réunions publiques (élus, techniciens, grand public) sur l'Agenda 21



- Aide méthodologique pour la réalisation du diagnostic territorial de DD
- Conseils sur la démarche et les choix d'animation de la concertation
- Aide à la mise en place du suivi du plan d'action et à l'évaluation
- Préparation à la Reconnaissance nationale « Agenda 21 local France »
- Action de sensibilisation au Développement Durable

1.2 Appuis des communes dans la mise en œuvre d'actions pilotes « durables »

L'ARPE accompagne à la demande les communes Pays d'Aix sur 2 thèmes :

- Zéro pesticide en partenariat avec la SABA
- Achats durables

Afin de mieux accompagner la mise en place d'actions pilotes, l'ARPE réalisera une enquête auprès de l'ensemble des communes pour connaître les actions « durables » sur lesquelles elles sont déjà engagées ou sur lesquelles elles souhaiteraient s'engager : zéro pesticide, restauration collective zéro gaspillage 100% produits locaux, énergies renouvelables, économie d'énergie, achats de produits écolabellisés, éco-quartier, éco-manifestation, commerces engagés, marché engagé.....

2/ Démarches intercommunales, animations de réseau

→ Bilan et évaluation des Agenda 21 existants

L'ARPE a réalisé une enquête en 2015 sur l'avancement des démarches et les actions phares. Elle propose de réaliser une **synthèse de ces entretiens**. L'ARPE propose de réaliser une enquête en 2016 pour mettre à jour ces informations.

Par ailleurs, elle propose d'appuyer les communes engagées du Pays d'Aix dans la définition et le renseignement de 30 indicateurs de développement durable afin de les aider dans la valorisation de leurs actions.

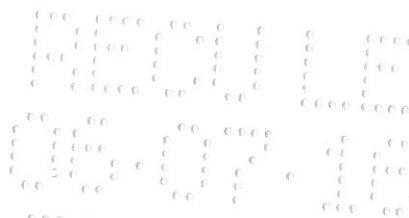
Elle organisera :

- une réunion sur l'évaluation dans le cadre du réseau DD Pays d'Aix
- une réunion de présentation du logiciel – 25 mars 2016

→ Aide à l'animation du réseau des correspondants (élus, techniciens) de l'Agenda 21.

Un réseau des référents Développement durable/Agenda 21 a été créé par la Communauté du Pays d'Aix pour lequel l'ARPE propose d'apporter son appui et son expertise. Des réunions d'échanges sont proposées à raison de 3 à 4 par an.

En 2016, il est proposé de travailler sur différents thèmes : suivi et valorisation des démarches DD, aménagement (écoquartier, zones d'activités), urbanisme (TVTB, ...). D'autres sujets pourront être traités à la demande des communes.



→ Organisation d'un forum ou d'une visite pour les élus

L'idée est de favoriser les échanges d'expériences lors d'une après-midi ou une soirée entre élus sur les thèmes qui les intéressent. L'objectif est d'inciter les élus d'engager des actions sur des thèmes précis (espaces verts, restauration collective...) et d'évoquer l'intérêt d'une démarche globale.

→ Réflexion sur les différents outils de mobilisation et d'incitation du grand public aux éco-gestes

L'ARPE propose de réaliser une première veille sur les actions réussies de mobilisation et d'incitation (nudges) de la population aux éco-gestes. Cette veille permettra d'enrichir la réflexion sur les différentes actions à mettre en place sur le territoire et/ou dans les communes.

Article 4 : Montant de la subvention

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence décide d'attribuer une subvention d'un montant de **25.000 €** à l'ARPE pour la mise en œuvre de l'« Appui aux collectivités du Pays d'Aix dans leur démarche locale de développement durable ».

Article 5 : Modalités Financières

Le versement de la subvention s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 70 % sera versé après signature de la convention par les deux parties.
- Le solde de 30 % sera versé sur présentation :
 - du bilan des opérations faisant l'objet de la présente convention (certifié par le Président). Ce bilan peut-être provisoire,
 - du budget de l'année N et du compte de résultat de l'année N-1 (signé par le Président et le Trésorier).

Le versement du solde doit être demandé durant l'année N, et ceci avant les opérations de clôture budgétaire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Elle se réserve le droit, avant d'accorder le versement du solde, de demander une copie des factures afférentes dans la limite des dépenses réelles retracées dans le bilan de l'opération.

Le bilan définitif des opérations, ainsi que le compte de résultat de l'année N (signé par le Président et le Trésorier Payeur) devront être fournis au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1.

La contribution financière sera créditée au compte communiqué lors de la demande de subvention, selon les procédures comptables en vigueur.

Article 6 : Durée de la Convention

La convention est signée pour une période de 1 an.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans l'article 1.

Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'application des termes de la présente convention particulière, seront de la compétence du Tribunal Administratif de MARSEILLE.

Chacune des parties se réserve la possibilité de dénoncer la présente convention si l'une des clauses précitées n'était pas respectée à l'issue d'un préavis de deux mois.

en 2 exemplaires

Pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence	Pour l'ARPE La Présidente Mireille BENEDETTI
--	--

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

N°

Attribution d'une subvention à l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) pour l'appui de la démarche Agenda 21 auprès des communes du territoire

Depuis 6 ans, le partenariat entre la Communauté du Pays d'Aix et l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) permet aux communes du territoire de bénéficier de retours d'expérience, d'outils et d'avis techniques pour les aider dans leurs choix et dans le portage de leur démarche de développement durable type Agenda 21. Ainsi, l'ARPE a accompagné 16 communes dans leur démarche de développement durable.

Il faut noter que l'appui de l'ARPE a contribué au fait que 7 communes et la Communauté du Pays d'Aix ont obtenu la reconnaissance nationale pour leur démarche d'Agenda 21. Cette distinction a positionné le territoire du Pays d'Aix parmi les plus dynamiques dans le cadre de cette politique de développement durable.

Il est proposé de poursuivre cette dynamique territoriale sur l'année 2016 autour des axes de travail suivants :

1/ Appuis spécifiques auprès des communes du Pays d'Aix

1.1 Appuis aux autres collectivités lauréates engagées

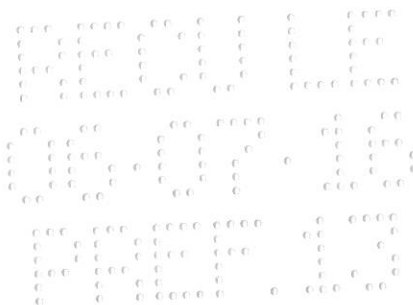
L'ARPE propose de continuer l'accompagnement de démarche globale de développement durable.

4 communes bénéficieront, en 2016, de l'accompagnement de l'ARPE pour leur Agenda 21 :

- Rousset ; appui au lancement et suivi
- Jouques et Gréasque : aide à l'élaboration de la stratégie et définition du plan d'actions
- Coudoux : appui au lancement de la démarche et suivi.

Le dispositif d'appui comprend :

- Aide au cadrage de la démarche : étapes à suivre, calendrier, articulation avec les démarches PLU et SCOT, Villes lauréates Agir et les Plans Climat Énergie Territoriaux, aide à la construction du cahier des charges pour le recrutement du bureau d'études et participation à la sélection des offres ou aide au recrutement d'un chargé de mission



- Intervention lors de réunions de sensibilisation ou de réunions publiques (élus, techniciens, grand public) sur l'Agenda 21
- Aide méthodologique pour la réalisation du diagnostic territorial de Développement Durable
- Conseils sur la démarche et les choix d'animation de la concertation
- Aide à la mise en place du suivi du plan d'action et à l'évaluation
- Préparation à la Reconnaissance nationale « Agenda 21 local France »
- Action de sensibilisation au Développement Durable.
-

1.2 Appuis des communes dans la mise en œuvre d'actions pilotes « durables »

L'ARPE accompagne à la demande les communes sur 2 thèmes :

- Zéro pesticide en partenariat avec la SABA (Syndicat intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc)
- Achats durables.

Afin de mieux accompagner la mise en place d'actions pilotes, l'ARPE réalisera une enquête auprès de l'ensemble des communes pour connaître les actions « durables » sur lesquelles elles sont déjà engagées ou sur lesquelles elles souhaiteraient s'engager : zéro pesticide, restauration collective zéro gaspillage 100% produits locaux, énergies renouvelables, économie d'énergie, achats de produits écolabellisés, éco-quartier, éco-manifestation, commerces engagés, marché engagé.....

2/ Démarches intercommunales, animations de réseau

→ Bilan et évaluation des Agendas 21 existants

L'ARPE a réalisé une enquête en 2015 sur l'avancement des démarches et les actions phares. Elle propose de réaliser une **synthèse de ces entretiens**. L'ARPE propose de réaliser une enquête en 2016 pour mettre à jour ces informations.

Par ailleurs, elle propose d'appuyer les communes engagées du Pays d'Aix dans la définition et le renseignement de 30 indicateurs de développement durable afin de les aider dans la valorisation de leurs actions.

Elle organisera :

- une réunion sur l'évaluation dans le cadre du réseau Développement Durable Pays d'Aix
- une réunion de présentation du logiciel – 25 mars 2016

→ Aide à l'animation du réseau des correspondants (élus, techniciens) de l'Agenda 21

Un réseau des référents Développement Durable/Agenda 21 a été créé par la Communauté du Pays d'Aix pour lequel l'ARPE propose d'apporter son appui et son expertise. Il est proposé de poursuivre l'organisation de réunions d'échanges à raison de 3 à 4 par an.

En 2016, il est proposé de travailler sur différents thèmes : suivi et valorisation des démarches DD, aménagement (écoquartier, zones d'activités), urbanisme (TVTB, ...). D'autres sujets pourront être traités à la demande des communes.

→ **Organisation d'un forum ou d'une visite pour les élus**

L'idée est de favoriser les échanges d'expériences lors d'une après-midi ou une soirée entre élus sur les thèmes qui les intéressent. L'objectif est d'inciter les élus à engager des actions sur des thèmes précis (espaces verts, restauration collective...) et d'évoquer l'intérêt d'une démarche globale.

→ **Réflexion sur les différents outils de mobilisation et d'incitation du grand public aux éco-gestes**

L'ARPE propose de réaliser une première veille sur les actions réussies de mobilisation et d'incitation (nudges) de la population aux éco-gestes. Cette veille permettra d'enrichir la réflexion sur les différentes actions à mettre en place sur le territoire et/ou dans les communes.

3 / Budget prévisionnel

Pour l'ensemble de ces missions, il est proposé de reconduire le partenariat avec l'ARPE pour l'année 2016 et d'attribuer une subvention de 25.000 €. Une convention de partenariat est jointe à ce rapport.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Attribution d'une subvention à l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) pour l'appui de la démarche Agenda 21 auprès des communes du territoire - Approbation d'une convention

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

30 JUIN 2016